

compétent. A peine les agents du corps diplomatique s'étaient-ils familiarisés avec les problèmes propres au développement culturel qu'ils étaient affectés à un autre secteur du service diplomatique. Or, avec l'introduction de la spécialisation, les agents du corps diplomatique peuvent maintenant se spécialiser en relations culturelles sans nécessairement se voir contraints, s'il s'agit là de leur véritable domaine d'intérêt, de passer à un autre. Par ailleurs, les agents désignés, oeuvrant dans le domaine culturel, peuvent désormais exercer leurs fonctions à Ottawa plutôt que d'être affectés à l'étranger. De cette façon, on devrait pouvoir régler, dans une certaine mesure, le problème du manque de continuité au niveau du personnel à l'administration centrale à Ottawa. Enfin, grâce au principe des détachements, le corps diplomatique peut s'adresser ailleurs, c'est-à-dire à nombre d'établissements et d'organismes canadiens, de ministères et d'organismes fédéraux et provinciaux s'intéressant de près aux affaires culturelles et artistiques, au sport et aux loisirs, d'universités, d'associations professionnelles et d'organismes bénévoles, pour s'assurer les services du personnel compétent dans certains domaines, lorsqu'il ne peut le trouver parmi ses propres employés. La France a tant à nous apprendre à ce sujet: de tous les pays, c'est sans doute celui qui a à son actif le plus de réalisations dans ce domaine. La France a en outre toujours su tirer pleinement parti de la formule des détachements. A l'heure actuelle, ses conseillers et attachés lui sont, pour la plupart, prêtés par d'autres ministères et par le secteur privé, pour une période de deux ou trois ans. Les Français ont eu tôt fait de reconnaître que c'est là un des plus sûrs moyens de nouer et de maintenir avec l'étranger des relations, dans les domaines de l'art, des sciences, de l'éducation et de la technologie.

En ce qui concerne la formation du personnel, il faudrait sans tarder mettre sur pied des programmes efficaces, lesquels seraient conçus en fonction de la diversité des catégories d'employés nécessaires à l'exécution des différentes tâches liées aux échanges culturels. Une distinction fondamentale s'impose ici, à savoir entre d'une part, les "polyvalents" qui doivent posséder des connaissances générales dans de nombreux aspects de la vie culturelle au Canada, ainsi qu'une expérience raisonnable dans les secteurs tels que la planification, l'élaboration de politique, la coordination et l'administration, et les spécialistes d'autre part, qui eux doivent avoir des connaissances approfondies et une grande expérience dans la conception et la mise en oeuvre des programmes. En règle générale, les premiers oeuvrent à l'administration centrale à Ottawa ou sont chargés de missions à l'étranger, alors que les seconds s'occupent, à temps plein ou à temps partiel, de mettre sur pied et d'exécuter des programmes susceptibles de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger. Ces derniers, nous l'avons vu, se trouvent de plus en plus facilement au Canada. En effet, il existe un nombre croissant de cadres et d'administrateurs efficaces possédant une grande expérience de la publicité et de la promotion, de l'administration des tournées, des techniques de sensibilisation de l'audience, de la collecte des fonds, etc. Le ministère devrait mettre à profit cette expérience dans les cas qui nécessitent l'intervention de spécialistes en programmation. Par ailleurs, il existe malheureusement, à l'heure actuelle, une véritable pénurie en ce qui concerne la première catégorie d'employés. Par conséquent, le ministère devrait mettre sur pied un programme de formation bien structuré dans ce domaine, à défaut de quoi, on ne peut s'attendre à ce que les intérêts culturels du Canada soient défendus efficacement dans les secteurs stratégiques, autrement dit, dans les différentes missions diplomatiques à l'étranger. Ce genre de programme, qui, au départ, durerait trois ou quatre semaines, pourrait facilement se donner à Ottawa ou venir se greffer à l'un ou l'autre des programmes en matière d'administration mis sur pied dans divers centres, d'un bout à l'autre du pays.